



## HABITAT

# Informations concernant les demandes de logement social



## HABITAT

### Informations concernant les demandes de logement social

---

### Mesures prises pendant la période de confinement COVID-19

Dans le cadre de la période de confinement décidée par le gouvernement le 16 mars 2020, vous êtes invité à utiliser le site [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr) pour déposer ou renouveler vos demandes de logement social.

Pour les personnes qui effectuent leur renouvellement de demande de logement social en guichet (bailleurs, communes) et qui ne pourront les déposer dans les temps en raison de leur fermeture, sachez qu'un délai supplémentaire de 3 mois est accordé pour tous les renouvellements. Votre demande ne sera pas radiée.

#### VOIR AUSSI

> Logements locatifs sociaux

---

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien  
(rond-point A.Karr)  
CS 50133  
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00

Fax : 04 94 19 31 10

[http://www.cavem.fr/actualites-23/informations-concernant-les-demandes-de-logement-social-1064.html?  
cHash=3c35e9751da3b4a32bf0334670292485](http://www.cavem.fr/actualites-23/informations-concernant-les-demandes-de-logement-social-1064.html?cHash=3c35e9751da3b4a32bf0334670292485)